

# REALISATION DE L'EGLISE DE MOIRE

1896 – 1901

**Constat, décision, financement-souscription, appel d'offre, approbation, réalisation**  
(un exemple d'efficacité)

*(JD RONGIERES – 2014)*



## Historique

### Jalons principaux

#### Fac-similés des Délibérations fondatrices

#### Plans

#### Listing chronologique des documents

## Historique

Les divers récits à propos de l'église du village se rapportent à l'ancienne église du XI<sup>ème</sup> ou XII<sup>ème</sup> siècle, de sa légende et de ses malheurs. Le dernier en date du 3 octobre 1896 - incendie du clocher et chute des cloches – sera à l'origine de la construction de l'église actuelle, un exemple de réalisation tant administrative que technique où les circuits de décisions de l'époque, courts et efficaces, peuvent aujourd'hui nous laisser quelque peu admiratif.

Moins de 4 mois après l'incendie, le **20 janvier 1897**, le Conseil municipal est réuni à la mairie sous la présidence de son maire, M. Dupoizat, pour statuer sur la délibération du **Conseil de fabrique** ( *groupe de clercs ou de laïcs qui veille à l'administration des biens d'une église - voir document « Conseil de Fabrique et bureau des Marguilliers »*) demandant la construction d'une nouvelle église.

Considérant que :

- l'église n'est plus convenable à l'exercice du culte,
- l'état du bâtiment est très mauvais et par conséquent que toute réparation serait une dépense inutile,
- la Fabrique de Moiré n'a pas de ressources et que la commune doit la suppléer,

Le conseil municipal :

- **charge** M. le Maire de faire établir par M. Giraud architecte à Villefranche un plan et un devis pour la construction d'une nouvelle église,
- **décide** que la dite église sera construite sur un emplacement de 620 m<sup>2</sup> - situé à l'angle de la place publique et du chemin du cimetière – appartenant à M. Biolay,
- **invite** ce dernier à faire connaître dans le plus bref délai possible le prix qu'il veut du dit emplacement.

Trois semaines après, le **15 février 1897**, le Conseil municipal est réuni sous la présidence de M. Sabas, Adjoint, pour avoir communication de l'entretien de ce dernier avec M. Biolay Benoit propriétaire du terrain choisi précédemment.

M. Biolay ayant, suite à leur entrevue, signé un engagement de cession de terrain moyennant **3,50 F** du m<sup>2</sup>, le Conseil, considérant que le prix demandé n'a rien d'exagéré, **autorise** l'Adjoint à acquérir le plus tôt possible le dit emplacement.

Deux mois après la première décision municipale, le **27 mars 1897**, au cours du même conseil, et sous la présidence de son Maire M. Dupoizat, le Conseil municipal :

Dans un premier temps :

- **a communication** de la liste de souscription par laquelle les habitants de la commune et les personnes y possédant des propriétés s'engagent à verser à la caisse municipale de la commune, pour la construction d'une église, les sommes mentionnées sur la dite liste et dont le total s'élève à la somme de **35 000 F**.
- **vote** des remerciements à tous les souscripteurs,
- **accepte** la souscription comprise dans la liste,
- **prie** l'administration de les rendre exécutoires.

Dans un deuxième temps :

- **examine** les plans, devis et cahiers des charges établis par M. Giraud Architecte,
- **est invité à approuver** ces documents et **indiquer les ressources** applicables à la dépense.

Le conseil considérant :

- qu'il est indispensable de construire une nouvelle église,
- que l'emplacement de l'ancienne église servira à l'agrandissement de la place publique,
- que l'ancienne église n'était pas assurée,
- que les plans, devis et cahier des charges de M. Giraud répondent aux besoins de la commune,
- que le devis s'élève à la somme de **39 500 F**, et après avoir ajouter le prix de l'emplacement qui est de **2 450 F** et les frais d'acquisition qui seraient d'environ **250 F**, ce qui porte le total de la dépense à **42 200 F**,
- que la commune n'a pas de ressources pour faire face à ces dépenses,
- qu'elle ne peut pas faire un emprunt trop considérable,
- qu'il a fait une souscription à laquelle ont pris part la presque unanimité des habitants de la commune et des personnes y possédant des propriétés,

à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** les plans, devis et cahiers des charges,
- **décide** d'affecter à l'achat et à la construction les souscriptions sus-mentionnées,
- **demande** à être autorisé à contracter pour un délais de **20 ans** un emprunt de **5 000 F**, et à solliciter du département et de l'état un secours de **2 200 F**, total égal à la dépense de **42 200 F**
- **vote** pour 20 ans une imposition extraordinaire de 17 Centimes par franc du principal ... pour l'amortissement de l'emprunt,
- **invite** le Maire à faire diligence pour que la nouvelle église soit construite dans les plus brefs délais.

A ce stade de l'historique force est de constater que moins de six mois ont été nécessaires pour **décider** et **engager** la construction de cet édifice. Cette réactivité est quasi générale, on la retrouve notamment :

au niveau Architecte avec :

- 37 jours de délais pour la rédaction des cahiers des charges,
- 42 jours pour l'établissement de plans et devis.

au niveau souscription communale :

- 36 jours pour établir et recueillir 115 engagements d'habitants et/ou propriétaires.

au niveau de la construction de l'édifice :

- 28 mois entre l'adjudication et le mémoire définitif des travaux.

Dès le **18 aout 1900**, soit **moins de quatre ans** après l'incendie du **3 octobre 1896**, les habitants de la commune retrouvèrent, après réception provisoire (*sans réserve*), l'usage de leur église paroissiale.

## Les principaux jalons de la réalisation

### 20/01/97 - Délib. CM : Décision de la construction d'une nouvelle église

M Dupoizat Maire,  
M Sabas, Carron Blaise, Borday, Romier, Paillet, Accarie, Carron-Desmours,  
absent : M Biolay Benoit.

### 15/02/97 - Délib. CM : Promesse de vente terrain BIOLAY

M Sabas Adjoint,  
M, Carron Blaise, Borday Blaise, Romier Benoit, Paillet Nicolas, Dupoizat Antoine,  
Accarie François, Carron-Desmours,  
absent : M Biolay Benoit.  
sur la base de 700m<sup>2</sup> à 3,50 f.

### 27/02/97 - Cahier des charges Architecte (M. GIRAUD de Villefranche)

approb. CM le 14/04/97(?), Préfecture le 07/02/98

Mode d'adjudication : « au rabais sur soumissions cachetées »  
Bois : Sapin de pied provenance Jura ou Nord, séchage min 2 ans, flottage min 3 mois,  
équarris à la scie.  
Délais : fixé par Architecte selon les parties de travaux.

### 02/03/97 - Devis estimatif Architecte

approb. CM le 14/04/97(?), Commissaire enquêteur 27/04/97, Préfecture le 27/01/98

Montant total : 39 500 F. dont :	Terrassement -Maçonnerie : 16 202
	Pierre de taille : 10 607
	Plâtrerie, peinture, vitrerie : 2 671
	Charpente : 5 340
	Serrurerie : 1 087
	Menuiserie : 698
	...
	Honoraires Architecte (5%) : 1 881

approbation par :	Le Maire :	JB Seigneret,
	Le Président du conseil de fabrique :	Pérrussel
	Le commissaire enquêteur :	Brossette

### 26/03/97 - Tableau des Souscriptions pour la construction

Souscription totale : 35 000 F.      115 souscripteurs (habitants et/ou propriétaires)

### 27/03/97 - Délib. CM : Remerciements aux souscripteurs et mise en exécution

M Dupoizat Maire,  
M Sabas Jean, Borday Blaise, Carron Blaise, Paillet Nicolas, Romier Benoit,  
M Biolay Benoit, Accarie François, Carron-Desmours,

## **27/03/97 - Délib. CM : Dossier Architecte (plans, coûts, CdC), montage financier**

M Dupoizat Maire,  
M Sabas Jean, Borday Blaise, Carron Blaise, Paillet Nicolas, Romier Benoit,  
M Biolay Benoit, Accarie François, Carron-Desmours,

Suite à l'incendie de l'église le 3/10/96,

- constatant que celle-ci n'était pas assurée,
- considérant que le devis estimatif de 42 200 F. (Construction 39 500 + Terrain 2450 + Frais d'acquisition 250)
- considérant l'absence de ressources de la commune,
- considérant le montant des souscriptions des habitants et propriétaires de la commune,

Présentation des documents Architecte (suite à délib du 20/01/97) pour :

- approbation,
- indiquer les ressources financières nécessaires au projet.

=> approbation à l'unanimité :

- Plans, devis, Cahier des charges,
- Financement du projet via :
  - souscription : 35 000 F.
  - prêt / 20 ans : 5 000 F
  - aide Département : 2 200 F.
  - Imposition supplémentaire / 20 ans

## **11/09/97 - Autorisation Préfectorale d'un supp. d'imposition pour l'année 98**

Autorisant, pour 1 an (1898), la commune à une augmentation d'imposition de 17 Cts additionnels représentant une recette supplémentaire de 375 F environ (en sus des 2 209 F des 4 contributions directes de la commune).

## **03/10/97 - Délib. CM : Travaux supplémentaires et impact sur emprunt**

M JB Seigneret Maire,  
M Dupoizat, Sabas, Carron Blaise, Borday, Biolay, Accarie, Paillet, .  
Abst : M Romier, Carron-Desmours.

Présentation et approbation d'un supplément de travaux de 160,80 F et d'un montant d'emprunt supplémentaire de 300 F / CDC / 20 ans. (anticipation de Trx supp à venir).

## **26/01/98 - Autorisation Préfectorale pour acquisition du terrain BIOLAY**

Approuvant la délibération du CM du 15/02/97 autorisant l'acquisition du terrain de 700 m2 de M Biolay Benoit pour 2450 F.

## **26/01/98 - Autorisation Préfectorale pour emprunt et extension d'imposition**

Autorisant la commune à :

- emprunter à la CDC la somme de 5300 F au taux de 3,5% pour une durée de 20 ans,
- imposer extraordinairement pendant 19 ans (à partir de 1899) les 17 Cts additionnels représentant une recette supplémentaire de 375 F environ.

### **08/02/98 - Signature du contrat d'acquisition du terrain BIOLAY**

Acquéreur : Commune de Moiré, représentée par son Maire Jean Benoit Seigneret  
suite à : - Délibération du CM du 15/02/97,  
- Arrêté Préfectoral du 26/01/98.

Vendeurs : M Benoit Biolay et Mme Cécile Dupoizat (épouse)

Objet : Un fond nature de pré (partie du tènement appelé « Le Clos ».

Destination : emplacement d'une nouvelle église.

Origine : propriété de M Ludovic de Pomey, propriétaire rentier  
et de M Paul Antoine de Révérieux de Varax , propriétaire rentier.

Prix : 2 450 F (hors frais d'acquisition)

### **06/03/98 - Procès verbal d'adjudication pour la construction de l'église**

M JB Seigneret Maire, M Dupoizat et Carron Blaise,  
M Giraud Architecte,  
M Clocher Receveur principal.

- 8 concurrents, adjudication à 2 tours (pour atteindre le rabais minimal attendu).
- Entreprise retenue : Lanty Gilles (Theizé).
- Pour un montant de : 35 414,79 F. (rabais de 5,05%)  
approbation préfectorale en date du 14/03.98

### **10/06/99 - Ct d'achat d'une horloge, d'une 2ème cloche, de la refonte de la 1ère**

Fournisseur : LD Odebey Cadet horlogers-mécaniciens fondeurs à Morez du Jura

Objet : fourniture et mise en place :

- d'une horloge trois corps,
- d'une cloche de 425 kg,
- refonte d'une autre cloche de 225 kg environ.

Montant : 3 812 ,50 F.

### **24/06/1900 - Délib. CM : Suite à Trx supp. autoris. d'utiliser rabais Entreprise**

M JB Seigneret Maire,  
M Carron Blaise, Carron-Desmours, Romier, Sabas, Paillet, Dupoizat, Biolay, Borday.

Suite à 759,85 F de travaux imprévus, demande à ce que la commune soit autorisée à utiliser les 1 883,56 F correspondant au rabais consenti par le constructeur .

approbation préfectorale en date du 23/08/1900

### **11/07/1900 - Mémoire définitif des travaux de construction**

Montant total hors honoraires : 37 618,75 F.

dont travaux supplémentaires de : 2 090,05 F, avant rabais de 5,05%  
comprenant notamment : Sacristie supplémentaire, installation d'un Paratonnerre.

**07/08/1900 - Vente de gré à gré de divers objets de l'ancienne église**

Acquéreur : M Modeste Bornarel marbrier à Villefranche

Objet :	- Une cloche en bronze (250 kg)	350 F.
	- Deux cloches en acier + ferrures (1200 kg)	60 F.
	- Un maître autel en pierre polie	44 F.

**12/08/1900 - Délib. CM : Souscription de M Seigneret (acquis. Nvelle Cloche)**

M JB Sabas Adjoint,  
M Carron Blaise, Carron-Desmours, Romier Benoit, Paillet Nicolas, Dupoizat Antoine,  
Biolay Joseph, Borday Benoit.  
Abs : M Seigneret et Accarie.

Information sur une souscription de M JB Seigneret d'un montant de 400 F. pour contribution au paiement d'une cloche pour la nouvelle église.  
Remerciements du conseil.

**16/08/1900 - Compte d'honoraires de l'Architecte M F. Giraud**

Montant des honoraires : 1 880,95 F.  
Montant net des travaux : 37 618, 75 F (y cpris honoraires)

**18/08/1900 - Procès Verbal de réception provisoire de la construction**

en présence de : M JB Seigneret, Dupoizat et Carron Blaise  
M Gilles Lanty constructeur,  
par : M Giraud Architecte

Réception provisoire sans réserve. approbation préfectorale en date du 23/08/1900

**10/11/1900 - Contrat d'acquisition d'une cloche**

Fournisseur : LD Odebey Cadet fondeurs à Morez (Jura)  
Objet : Une cloche en bronze (213 kg) y cpris suspension.  
Montant net des travaux : 8 540 F.

**18/08/1901 - Procès Verbal de réception définitive de la construction**

en présence de : M JB Seigneret, Dupoizat et Carron Blaise  
M Gilles Lanty constructeur,  
par : M Giraud Architecte

Réception provisoire sans réserve.  
Rendre au constructeur la retenue de garantie de 3 761,87 F.  
Approbation préfectorale en date du 04/09/1901

-----

## Fac-similé des délibérations fondatrices du CM

Délibération du 20/01/1897

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le  
vingt janvier, le Conseil municipal de la Commune  
de Noire s'est réuni à la Mairie sous la présidence  
de M. Duproizat maire.

Présents: M. Labas, Carron Blain, Boudry,  
Romic, Faillat, Accarin, Carron-Bismous  
et Duproizat, Maire;

Absent: M. Biolay Benoit.

Le Maire communique au Conseil municipal  
une délibération du Conseil de Fabrique de Noire  
demandant la construction d'une nouvelle église.

Le Conseil municipal,

Considérant que depuis l'incendie, survenu le  
trois octobre dernier l'église de Noire n'est plus  
convenable pour l'exercice du culte,

Considérant que l'église est en très mauvais  
état et que par conséquent toute réparation serait  
pour la Commune une dépense inutile.

Considérant que la Fabrique de Noire n'a  
pas de ressources et que la Commune doit la  
soutenir.

Charge M. le Maire de faire établir, par  
M. Giraud architecte à Villefranche, un plan  
et un devis pour la construction d'une nouvelle  
église.

Décide que la nouvelle église sera construite  
sur un emplacement d'une superficie d'environ  
600 mètres carrés, <sup>non compris la démolition</sup> situé à l'angle de la place  
publique et du chemin du cimetière et appartenant  
à M. Biolay Benoit propriétaire à Noire.

Invite M. Biolay Benoit à faire connaître  
dans le plus bref délai possible le prix qu'il  
veut du dit emplacement.

Fait et délibéré à Noire le jour, mois et an qu'en

Duproizat Labas Carron  
Faillat Accarin  
Bismous Romic Carron



Délibération du 27/03/1897

Approbation des plans et devis de l'église.  
 Note des ressources nécessaires pour sa construction.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept mars  
 Le Conseil municipal de la Commune de Noix s'est réuni à la  
 Noix sous la présidence de M. Duprojet maire.

Présents: M. Labat Jean, Borday Marie, Paillet  
 Nicolas, Carron Blaise, Romier Benoit, Biolay Benoit,  
 Accaris Françoise, Carron-Desmouss et Duprojet maire;  
 Absent: M. Néant  
 M. Carron-Desmouss a été élu secrétaire.

M. le Maire expose au Conseil que conformément à la délibé-  
 ration du 30 janvier dernier, il a chargé Monsieur Giraud,  
 architecte à Villefranche d'étudier le projet de construction d'une  
 église à Noix.

Il met sous les yeux du Conseil les plans, devis et cahiers des  
 charges établis par cet architecte, invite l'Assemblée à approuver  
 ces documents et à indiquer les ressources applicables à la dépense  
 résultant de la construction de l'église.

Le Conseil municipal,  
 Considérant que depuis l'incendie qui a détruit l'église de Noix  
 le 3 octobre dernier il est indispensable d'en construire une autre  
 sur un nouvel emplacement, l'emplacement de l'ancienne  
 église devant servir à agrandir la place publique.  
 Considérant que l'ancienne église n'est pas assurée et que la Commune n'aurait  
 pas le droit de la reconstruire sur son emplacement.  
 Considérant que les plans, devis et cahiers des charges dressés  
 par M. Giraud répondent aux besoins de la Commune.

Considérant que le devis s'élève à la somme de 39.500 frs  
 Non compris le prix de l'emplacement de la  
 nouvelle église, qui est de 2450  
 plus le frais d'acquisition qui s'élèvent à environ 550  
 ce qui porte le total de la dépense à la somme de 42.500

Considérant que la Commune n'a pas de ressources

Délibération du 27/03/1897 (suite)

Leurs Majestés  
Leurs Princes

pour faire face à ces dépenses de l'édification  
et qui elle ne peut pas faire un emprunt trop considéra-  
ble à cause de la faible valeur du centime qui n'est  
que de 22 francs. 12

Considérant que pour diminuer les charges de la  
Commune il a été fait une souscription à laquelle ont  
pris part la presque unanimité des habitants de la  
Commune et les personnes y possédant des propriétés.

Et l'unanimité des membres présents.

Le Conseil municipal approuve le plan, devis et  
Cahiers des charges.

Décide d'affecter à l'achat de l'emplacement  
et à la construction de la nouvelle église les souscriptions  
sus-mentionnées dont le montant s'élève à la  
Somme de 35000 F.

Demande à être autorisée à contracter pour  
un délai de 20 ans auprès de la caisse  
des Dépôts et Consignations un emprunt de 5000 F.

Sollicite du Département ou de l'Etat un secours de 2200

Total égal à la dépense 42200

Vote pour un délai de vingt ans, à partir du premier  
janvier 1898 une imposition extraordinaire de  
17 Centimes par franc du principal des quatre  
Contributions directes pour l'amortissement dudit emprunt.

Et invite M. le Maire à faire toute diligence  
utile pour que la nouvelle église soit construite  
dans le plus bref délai possible.

Fait et délibéré à Noire, le jour, mois et an  
que dessus.

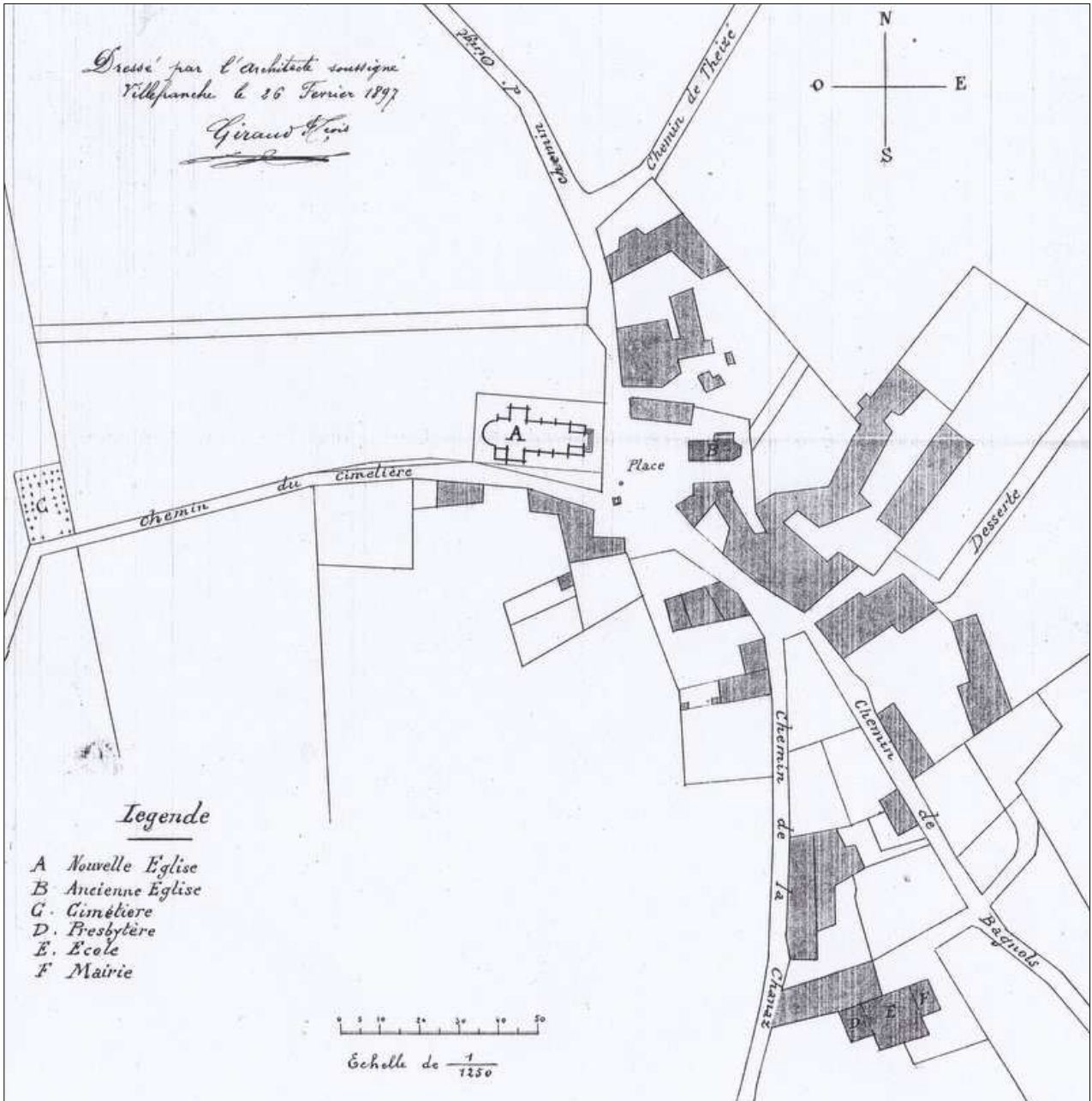
Dupoizat    Savas Jr. Vignillet

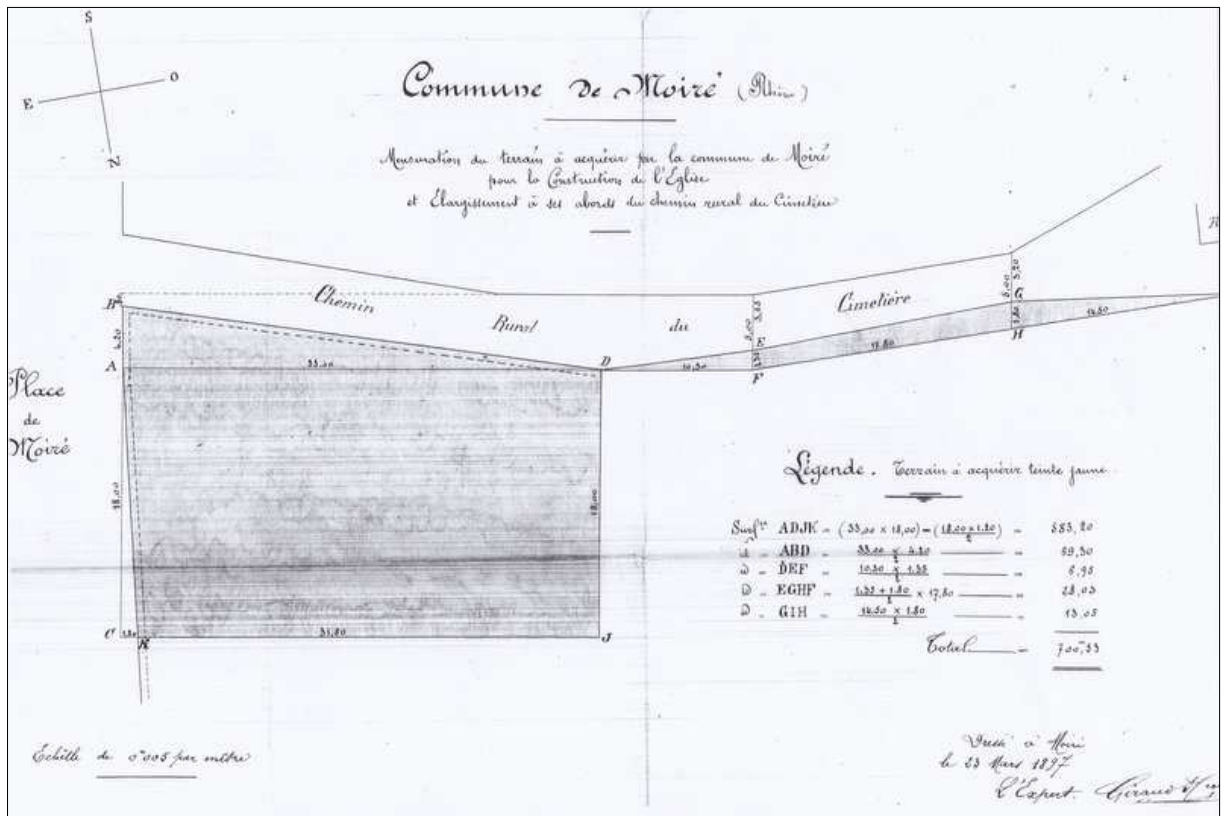
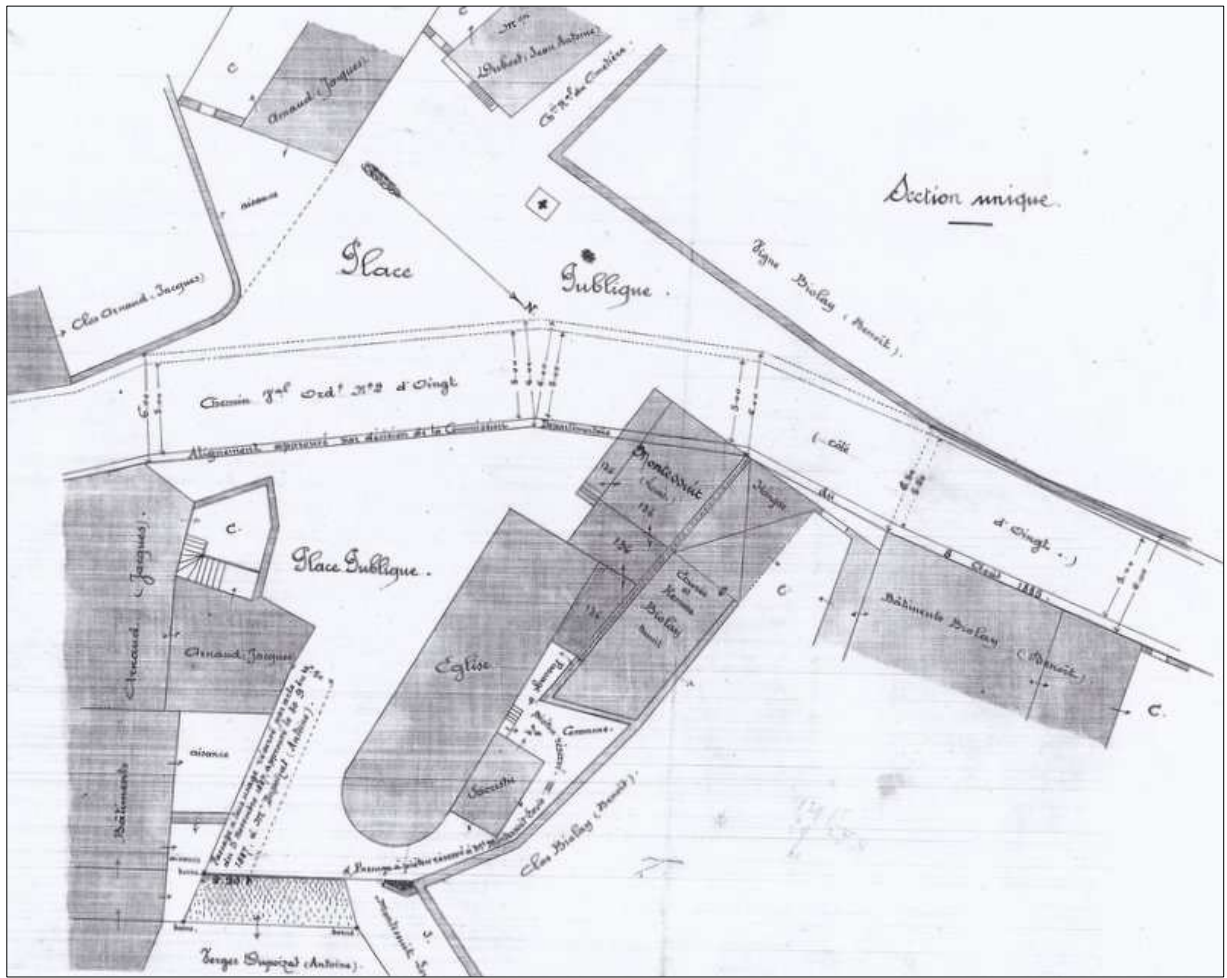
Accari    B. Boudaz    Deloy

Lomier    Carron

## Plans liés à la réalisation

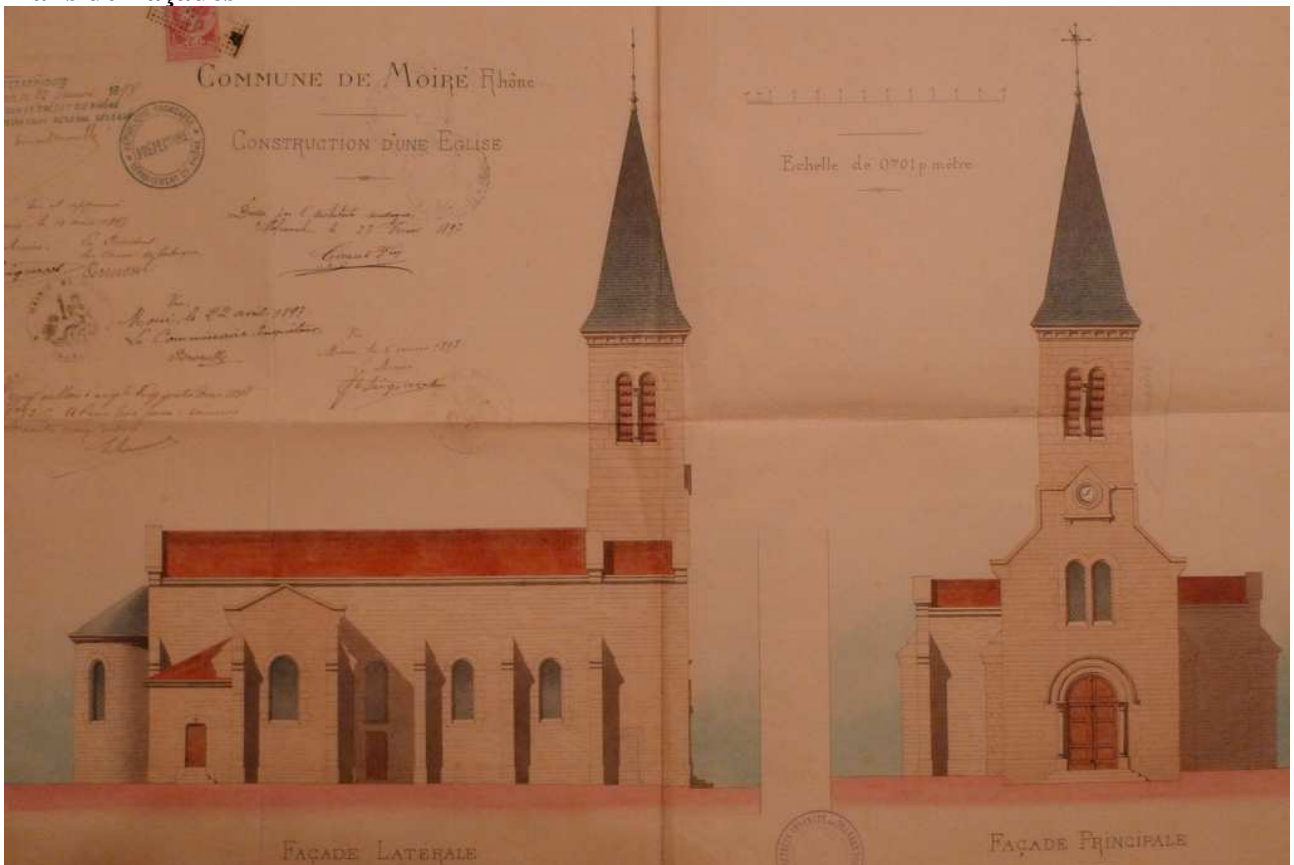
### Plan de situation



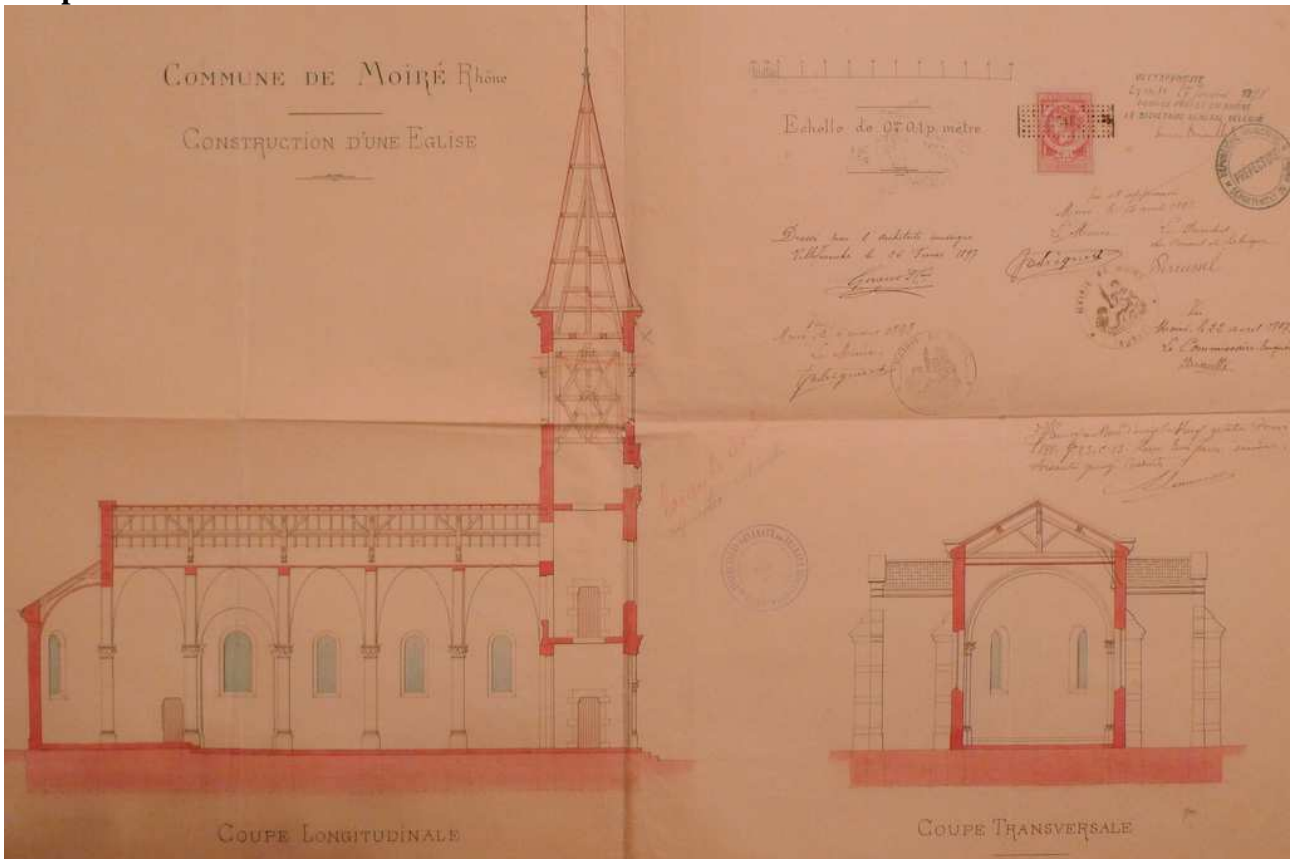


**Plans de l'église**

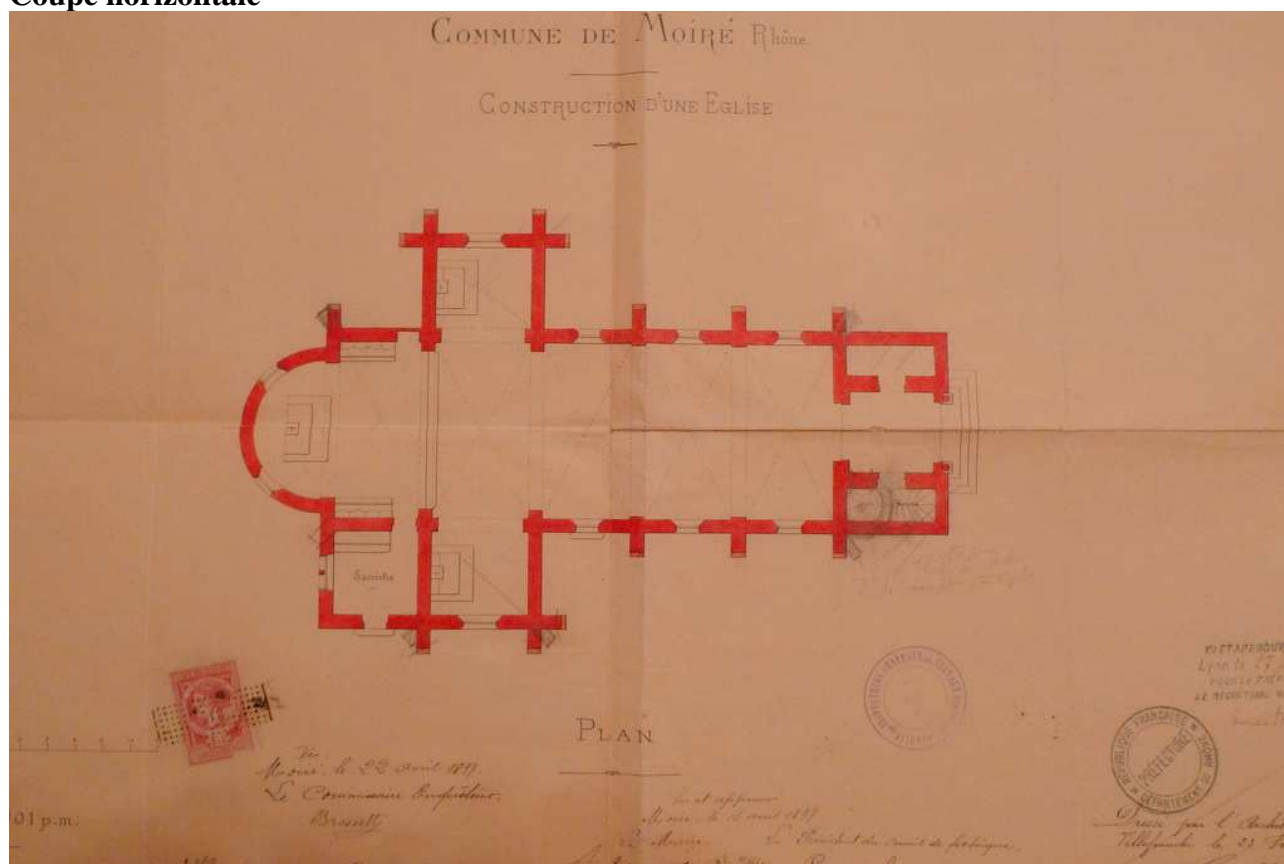
## Plans de Façades



## Coupe verticale



## Coupe horizontale



Nota : une pièce symétrique à la sacristie à été rajoutée à la construction, ainsi que les moyens d'accès Sud au clocher

### EGLISE DE MOIRE – LISTING DOCUMENTS ET CHRONOLOGIE

Dates	N°	Documents
03/10/1896	----	Incendie église
20/01/1897	20	Délibération CM suite à incendie
15/02/1897	21	Délibération CM (cf pièce 1)
15/02/1897	8	Promesse de vente terrain de M BIOLAY
27/02/1897	22	Plans projet Architecte (facades, coupes, vue en plan)
27/02/1897	3	Cahier des charges Architecte
02/03/1897	2	Devis estimatif Architecte
26/03/1897	10	Tableau des souscriptions
27/03/1897	5 et 22	Délibération CM : dossier Archi. Coût, montage financier
11/09/1897	11	Autorisation Préfect. : imposition sup. / année 98
03/10/1897	6	Délibération CM : Trx sup et impact sur emprunt
26/01/1898	15	Autorisation Préfect. : acquisition terrain BIOLAY
26/01/1898	17	Autorisation Préfect. : emprunt au près de la CDC, extension imposition sup /19 ans
08/02/1898	1	Contrat d'acquisition du terrain BIOLAY
06/03/1898	9	PV de l'adjudication pour la construction de l'église
10/06/1899	7	Contrat d'achat d'une horloge, d'une 2ème cloche, de la refonte de la 1ère
24/06/1900	12	Délibération CM : suite à travaux sup, autoris d'utiliser montant rabais consenti.
11/07/1900	18	Mémoire définitif des travaux de construction
07/08/1900	13	Vente de gré à gré de divers objets de l'ancienne église
12/08/1900	20	Délibération CM : Souscript. M SEIGNERET pour acquisition d'une nouvelle cloche
16/08/1900	16	Compte d'honoraires Architecte
18/08/1900	14	PV de réception provisoire de la construction
10/11/1900	4	Contrat d'acquisition d'une cloche
18/08/1901	19	PV de réception définitive de la construction
xx/yy/zz	----	Consécration de l'église